

Pratique du multilinguisme à la Commission européenne

Une langue est loin d'être neutre. Elle véhicule un ensemble de concepts, de schémas de pensée, de valeurs et de modèles sous-jacents qui marquent tout ce qui est pensé, dit et écrit dans cette langue. On peut dire qu'une langue possède une 'empreinte'.

Comme l'Union est par essence multiculturelle et multilingue, il importe que cette pluralité soit respectée particulièrement au sein de la Commission européenne. En effet, c'est sur la base des propositions de la Commission que le Conseil des Ministres décide en liaison avec le Parlement européen et beaucoup de ces décisions acquièrent valeur légale. Or cette pluralité n'est pas respectée. Les statistiques montrent que l'anglais est, dans plus de 80% des cas, la langue originelle de conception et de rédaction. Cette situation doit changer non seulement pour éviter une 'empreinte' unilatérale mais aussi pour des raisons de qualité. En effet le travail en une seule langue conduit souvent à l'appauvrissement de la pensée ⁽¹⁾ et ne permet pas de détecter les imprécisions et les ambiguïtés.

Cependant, d'une part il n'est pas possible raisonnablement pour les fonctionnaires de maîtriser toutes les langues de l'Union et d'autre part se limiter à deux langues n'est pas suffisant. En effet ceci ne serait pas assez représentatif de la diversité culturelle de l'Union. Il faut donc se donner l'objectif de travailler dans au moins trois langues. C'est d'ailleurs ce qui se passe, il est vrai avec l'assistance des traducteurs et des interprètes, au niveau du Collège des Commissaires européens qui travaillent en allemand, anglais, français et auxquels tous les documents doivent être fournis dans ces trois langues. Il faut que cela se passe de la même façon au niveau des services. Comme ce sont les langues de loin les plus parlées au sein de l'Union, qu'elles constituent une bonne représentativité de sa diversité culturelle et qu'elles sont déjà retenues comme langues de travail du Collège, le choix doit se porter sur l'allemand, l'anglais et le français. Cela ne veut pas dire que les autres langues de l'Union ont moins de valeur mais si on se limite à trois langues, il faut faire ce choix.

La mise en œuvre d'un tel modèle est faisable. En effet les fonctionnaires européens doivent, statutairement, parler deux langues en plus de la leur (la deuxième avant d'obtenir une promotion). Ils doivent d'ailleurs passer les concours dans une autre langue que la leur. Il faut faire en sorte que les choix portent sur ces trois langues communes. Il faut relativiser l'effort demandé. Au bout de quelques mois la grande majorité des fonctionnaires connaissent l'anglais et le français et quelque fois très bien. En outre il existe des proximités intrinsèques entre certaines familles de langues (c'est le cas entre les langues latines et entre les langues germaniques). Et puis il y a des degrés dans la maîtrise d'une langue. Il n'est pas demandé à tous les fonctionnaires de bien maîtriser les trois langues à l'écrit. Il n'est pas si difficile que cela de comprendre un texte dans une langue quitte à en débattre dans d'autres langues. Cela s'appelle l'intercompréhension. Des rédacteurs anglophones, francophones et germanophones maîtrisant bien la langue retenue, placés au cas par cas aux endroits clefs, peuvent grandement faciliter ce processus. Et puis il est bien connu que le vocabulaire des Institutions européennes est relativement codifié. Ce n'est pas de la littérature ou de la poésie... Enfin pour faciliter cette mise en œuvre une période transitoire peut être prévue. Une progression de 2 % par an pendant dix ans de la conception en allemand et en français permettrait d'atteindre l'équilibre.

Même si cela ne devait conduire qu'à une amélioration modeste du travail de la Commission, l'impact sur les citoyens européens serait tel que le bénéfice est sans commune mesure avec les désagréments occasionnés.

Michel Soubies

michel.soubies@skynet.be (fonctionnaire à la Commission européenne de 1976 à 2008)

1 L'écrivain germanophone Matthias Zschokke déclare : « Et c'est ainsi que les esprits supérieurs de l'Est et de l'Ouest échangent désormais à un niveau terriblement enfantin... parce qu'ils adaptent leurs propos à leurs capacités linguistiques. »